

Sur l'Education nationale

Proposée par Nelly GUET
du
Groupe Education France Défis
Présidé par Nelly GUET

Propositions remises en mains propres au Ministre de l'Education nationale. Contact en cours avec son Cabinet. Rendez vous pris avec le Recteur de l'Académie de Paris le 19 janvier 2012.

THEME

Adaptation et réforme du modèle éducatif français

CONTEXTE

Taux des jeunes 15-24 ans sans emploi : 25% en septembre 2011

La France n'est devancée, parmi les grands pays, que par l'Espagne (43,2% de chômage chez les moins de 25 ans), et l'Italie (26,2%). Dans les zones urbaines sensibles, en France, le taux de chômage des 15-24 ans dépasse régulièrement 40%, selon l'Observatoire des inégalités.

En revanche, en Allemagne et aux Pays-Bas : 8,5% de chômage chez les jeunes actifs, selon Eurostat.

Parmi les explications, l'OCDE :

- pointe l'instabilité chronique **des politiques de l'emploi** avec plus de 80 mesures pour les jeunes en 30 ans ;
- **dénonce la névrose du diplôme initial typiquement française**, qui fait que l'école scelle de manière "déterminante" le destin d'un jeune, quelles que soient les initiatives qu'il prenne par la suite car s'il ne peut pas compter sur l'aide de sa famille, il a un "risque élevé d'emprunter une trajectoire d'éloignement durable du marché du travail, et même de pauvreté".

Situation de Monopole du Ministère de l'Education Nationale (M.E.N.)

- Le M.E.N. scolarise 10 millions d'élèves, emploie plus d'un million de personnels titulaires, dont plus de 730 000 enseignants.
- Le M.E.N. était doté d'un budget de plus de 60 milliards d'euros en 2010 (en augmentation par rapport à 2009).

- Ce système monolithique, symbole d'une ère révolue, éconduit 130 000 jeunes par an.
- Son administration pléthorique n'est justifiée que par l'héritage du passé.
- Les établissements et les Académies sont gérés, administrés. Ils ne sont pas pilotés : absence de leadership.
- Les syndicats des enseignants se sentant menacés, ne se remettent pas en question, luttent pour leur survie en s'opposant à toute autonomie des établissements.
- Les parents sont mal informés ou désinformés (sous l'emprise des campagnes de désinformation de la FCPE comptant parmi ses adhérents de nombreux enseignants, membres du SNUIPP, du SNES-FSU... et souvent du PCF).
- Les réformes sont souvent amputées, vidées de leur sens, suite à des concessions faites par des Ministres et/ou des Présidents très ou trop consensuels avant 2005.
- Les évaluations externes ne sont pas prises en compte : celles de l'OCDE (que la France refuse de renseigner lorsque les indicateurs „dérangent“), celle de la Cour des Comptes, devraient servir de „feuille de route“ aux ministres successifs mais sont largement ignorées.

PROPOSITION

Résumé :

REMISE A PLAT de L'ORGANISATION DU M.E.N. en fonction des besoins de l'école du 21^{ème} siècle

1/ Contribution du M.E.N. à la réduction de la dépense publique

Allègement du premier budget de l'Etat -10% dès 2013 par une redéfinition des rôles-clé des enseignants, des chefs d'établissements, des conseils d'administration, des collectivités territoriales de rattachement, des entreprises au sein des établissements scolaires de premier et second degré.

- Modification du statut de la fonction publique, vestige d'une autre époque, profondément inadapté et source de dépenses inconsidérées.
- Nécessité d'une évaluation externe des établissements scolaires permettant la suppression des postes de dépenses inutiles : Deux conditions sont à remplir. EVALUER et REGIONALISER afin de mettre l'organisation E.N. au service de l'utilisateur et non l'inverse et permettre une gestion des ressources humaines en rapport avec les besoins des élèves et non avec les acquis et privilèges d'une caste.

- La distinction „administratifs/enseignants“ est d'un autre âge : 126 915 personnels non enseignants , ce n'est pas nécessairement une aberration. Il s'agit de redéfinir les tâches des uns et des autres, une fois encore , en fonction des besoins des usagers, en privilégiant à l'héritage historique de la France, un benchmark avec les pays européens: suppression des postes en doublons (Rectorat + IA + CG + CR...).
- 40 000 enseignants sans élèves est injustifiable. Il faut leur permettre d'évoluer vers d'autres fonctions. Il faut également cesser de subventionner les syndicats par des décharges qui ne sont pas en rapport avec la représentativité de leurs organisations.
- Le fonctionnement des corps d'inspection actuel est obsolète : arrêt du recrutement de ces personnels. Les personnels en poste auront le choix entre des tâches d'évaluation et d'audit au sein d'agences indépendantes (Contrats de droit privé à durée indéterminée) et une poursuite de carrière dans la fonction publique, dans d'autres emplois.
- Les personnels d'orientation n'ont pas vocation à exercer au sein d'un Ministère : ce sont des tâches évolutives, en lien avec l'activité économique. Leur tâches de psychologues seront confiées à des personnels ayant choisi cette activité à exercer au sein d'équipes pluridisciplinaires chargées du travail social et pédagogique.
- Les entreprises et les milieux professionnels doivent être reconnus comme des partenaires à part entière dans la formation initiale et continue des élèves et des personnels (cf. *benchmark* européen).
- La répartition des responsabilités entre autorités académiques et collectivités territoriales doit être revue à tous les niveaux et dans tous les domaines liés à l'éducation-formation. Elle doit notamment permettre une utilisation des bâtiments scolaires 12 mois sur 12.

2/ Réaliser une école de l'inclusion et non de l'exclusion, grâce à une diversification des types d'école et à une réelle autonomie des établissements :

- Une école qui réussit (cf. PISA) est une école inclusive, dans laquelle l'intérêt de chaque enfant est pris en compte.
- Leadership à tous les niveaux : mise en place d'une véritable gestion des ressources humaines. L'autonomie d'établissement doit aussi concerner les écoles primaires. Recrutement par les directeurs d'établissements scolaires (premier et second degré) de l'équipe de professeurs.
- Les écoles privées doivent pouvoir admettre tous les élèves dont les parents demandent l'admission : suppression du ratio national 20%/80% et co-financement par les nouvelles autorités régionales (académiques et territoriales) du parc immobilier des écoles privées, au même titre que celui des écoles publiques, selon les demandes de scolarisation.

- La création d'établissements complètement indépendants doit être encouragée :

3/ France Défis soutient activement des initiatives bénévoles d'associations agissant en faveur de la réussite scolaire à l'instar de ZupdeCo ou de la découverte de l'entrepreneuriat à l'instar de 100 000 entrepreneurs.com.

- **Quelques idées exclusives France défis - ZupdeCo rapides à mettre en œuvre :**
 - Inciter 10 % des étudiants de Grandes Ecoles et d'Universités à s'impliquer dans le tutorat solidaire. Nous avons des idées pour valoriser cette expérience.
 - Revoir la gestion des bâtiments scolaires de manière à pouvoir les utiliser lors des périodes de vacances scolaires.
 - Déléguer à des acteurs privés et/ou associatifs la coordination de l'accompagnement scolaire « tutorat solidaire » par des étudiants.
 - Mettre à la disposition des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) des personnels responsables du « coaching » : en affectant à cette fonction, ne serait-ce que 5% de l'effectif total des personnels de l'E.N., on obtiendrait un ratio de 1 pour 200, ce qui n'est déjà pas si mal.

4/ Réelle possibilité pour les parents de choisir l'école de leurs enfants et d'influer sur la conception du métier d'enseignant

- Une politique de communication en direction du lobby des parents - qui a actuellement plutôt tendance à demander un retour vers l'école de grand-papa - doit permettre de faire comprendre les enjeux d'un monde en profonde mutation, grâce aux technologies avancées.
- Les compétences-clé qui émanent des recommandations européennes en matière d'éducation – inscrites dans le Loi d'orientation de 2005 - sont insuffisamment portées à la connaissance des parents d'élèves. Elles ne sont que partiellement suivies d'effet, car en France, les exigences des parents ne contribuent pas à la remise en cause de la formation initiale et continue des enseignants.
- Les parents doivent pouvoir évaluer la capacité de chaque école à prendre en compte la diversité des besoins des élèves, notamment en matière de conseil, d'écoute, d'orientation, de prévention, que seuls 30% des enseignants (cf. rapport 2010 de la Cour des comptes) reconnaissent comme inhérentes à leurs fonctions.